



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	29	13	7

**OBJET : 19-2 - PETITE ENFANCE
- LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-
PARENTS "INTERLUDE" - CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

170249

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MAI 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 27 MAI 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 mai 2019

Le vendredi 17 mai 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/05/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Yves DAHAN
M. Eric DUPLAY à M. Patrice COLOMB
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Khéra BADAOUI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Martine SAVALLI à M. Jean LEONETTI
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Gérald LACOSTE à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
Mme Alexia MISSANA à M. Audouin RAMBAUD
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LELLOUCHE Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

19-2 - PETITE ENFANCE - LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS "INTERLUDE" - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune, soucieuse de soutenir la parentalité, a créé trois lieux d'accueil enfants-parents (LAEP).

Les LAEP s'adresse aux enfants de moins de six ans accompagnés d'un adulte. Ils interviennent de manière préventive, sans but thérapeutique ni injonction éducative, et visent à :

- conforter la relation enfants-parents ;
- élargir cette relation à d'autres enfants et d'autres adultes ;
- faciliter l'exercice de la fonction parentale à partir d'une écoute et d'échanges autour des liens familiaux et sociaux.

Le LAEP Interlude, créé au titre du 3^e contrat enfance signé avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), est situé Vieux Chemin de Saint-Jean. Il est ouvert les lundi après-midi et mardi matin.

À l'instar du partenariat existant avec les autres LAEP, la commune bénéficie du soutien financier de la CAF pour cet établissement, dans le cadre de conventions d'objectifs et de financement.

Celle signée le 26 janvier 2015 étant arrivée à échéance le 31 décembre 2018, la CAF a adressé à la ville une nouvelle convention d'objectifs et de financement.

Ce document formalise les engagements poursuivis par la commune sur ce Lieu et lui permet, en contrepartie, de bénéficier d'une prestation de service correspondant à 30 % du prix de revient, dans la limite d'un plafond, multiplié par son nombre d'heures annuelles de fonctionnement.

Le terme de cette convention est fixé au 31 décembre 2022.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement relative au Lieu d'accueil enfants-parents « Interlude » ainsi que tout avenant qui n'en bouleverserait pas l'économie générale ;

- **AUTORISE** la Commune à percevoir la prestation de service qui en découle.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.1702/19 - PETITE ENFANCE - LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS "INTERLUDE" -
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES -
AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 28/05/2019

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 28/05/2019

Numéro de l'acte : lmc1730034 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190517-lmc1730034-DE

Date de décision : 17/05/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes